



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 5249

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'incidence des accords « double zéro » relatifs aux importations des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sur l'ensemble de la filière laitière. En effet, ces accords signés bilatéralement entre l'Union européenne et chaque pays candidat consistent à supprimer les subventions à l'exportation pour les pays de l'Union européenne et dans le même temps à supprimer les droits de douane pour les PECO. Les producteurs laitiers déplorent que ces accords anticipent l'ouverture des frontières aux PECO sans en mesurer les conséquences pour les pays de l'Union européenne. Ainsi, afin de concurrencer ces importations, cette situation induit à court terme une baisse du prix du lait offert aux producteurs. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

La négociation dite « double-zéro » ou « double profit » entre l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion consiste à annuler les droits de douane et les subventions à l'exportation de part et d'autre pour certains produits et en quantité limitée. Elle a été conçue afin d'amortir les effets du passage à un grand marché unique élargi et de la suppression brutale des restitutions et de la protection douanière. Elle doit également permettre de minimiser les compensations que l'Union européenne devra négocier à l'Organisation mondiale du commerce avec les pays tiers fournisseurs ayant un intérêt substantiel dans les pays candidats, comme le prévoit l'article XXIV du GATT de 1994. Elle autorise enfin un redéploiement des subventions à l'exportation communautaire vers d'autres pays. Les produits les plus sensibles ont été exclus de cette négociation ou, pour certains d'entre eux, une libéralisation progressive avec des contingents tarifaires a été mise en place. Il est possible qu'elle présente, dans un premier temps, certains inconvénients, notamment administratifs. Toutefois, comme l'a constaté la Commission dans une étude récente diligentée par l'INRA, jusqu'à présent toutes les libéralisations effectuées dans ce cadre se sont avérées favorables à la croissance des exportations de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5249

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3799

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2427